

8 OCTOBRE 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 10 septembre 2019.

Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

_____ personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-10-240 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et, il est résolu _____ par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour modifié, à savoir :

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019
- 3.2 Octroi de contrat à Michel Beaulieu CPA pour la réclamation de la TECQ 2014-2019
- 3.3 Entériner la nouvelle programmation (#3) de la TECQ 2014-2019
- 3.4 Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales
- 3.5 Renouvellement entente de services avec la Croix-Rouge
- 3.6 Embauche de Monsieur Steven Lemieux au poste de directeur du service des incendies et des mesures d'urgence
- 3.7 Paiement de la facture de Cyber Style enr. pour la mise à jour des ordinateurs
- 3.8 Octroi de contrat à Promotek pour la mise à jour du système d'enregistrement par caméras de surveillance à la carrière et sablière exploitée par Demix Agrégats
- 3.9 Dépôt d'un projet financé par le Fonds de développement des territoires (FDT) : Plan d'aménagement, réalisation de travaux d'embellissement et ajout d'une plaque commémorative au Parc du Triangle
- 3.10 Proclamation de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, Municipalité alliée contre la violence conjugale

8 OCTOBRE 2019

- 3.11 Paiement des honoraires professionnels d'ingénierie dans le projet de réfection de la façade de l'église pour le lancement de l'appel d'offre de septembre 2019
- 3.12 Paiement des honoraires professionnels d'architecture dans le projet de réfection de la façade de l'église pour le lancement de l'appel d'offre de septembre 2019
- 3.13 Octroi de contrat pour la mise aux normes incendies de la caserne
- 3.14 Octroi de contrat pour la conception d'un plan d'intervention sur le réseau routier municipal
- 3.15 Autorisation pour la mise en place d'un accès de l'école Saint-Jacques vers le Parc des Meuniers

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer
- 4.2 Annulation d'un droit de mutation daté du 14-03-2018 concernant le matricule 0813-48-9212

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation de pompiers

9 TRAVAUX PUBLIC

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2194 rue des Forgerons (lot 5 645 680);

11 HYGIÈNE DU MILIEU

12 LOISIRS

13 BIBLIOTHÈQUE

14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 14.1 Demandes d'aide financière

15 VARIA

16 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (11-12-2019)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

8 OCTOBRE 2019

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019

Résolution 2019-10-241 – Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2019, il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu _____ par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉE ∞

3.2. Octroi de contrat à Michel Beaulieu CPA pour la réclamation de la TEC 2014-2019

Résolution 2019-10-242 - Octroi de contrat à Michel Beaulieu CPA pour la réclamation de la TECQ 2014-2019

CONSIDÉRANT que le montant alloué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2019 est de 801 519 \$;

CONSIDÉRANT que le montant reçu jusqu'à présent dans le cadre de ce programme est de 49 525 \$ pour les travaux réalisés sur les terrains de soccer;

CONSIDÉRANT que le montant à recevoir se chiffre à 751 994 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune soumission pour les travaux de réfection de la façade de l'église prévue pour l'automne 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut plus réaliser de nouveaux travaux admissibles avant la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut toutefois bénéficier de la subvention de 751 994 \$ en procédant à la réclamation des dépenses admissibles réalisées depuis le 1er janvier 2014, tel que les dépenses :

- de voirie (les dépenses provenant des redevances de la carrière étant admissibles),
- des travaux concernant les matières résiduelles, la gestion des boues usées, l'eau potable,
- de la construction et des rénovations des bâtiments;

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser suivants:

- 1) Informer le Ministère que la Municipalité annule la programmation prévue des travaux de réfection de la façade de l'église;
- 2) Soumettre au Ministère une nouvelle programmation en fonction des dépenses admissibles depuis le 1er janvier 2014;
- 3) Compléter une reddition de compte avant le 31 décembre 2019;
- 4) Obtenir le versement de la subvention de MAMH de 751 994 \$;

CONSIDÉRANT le court délai, le 31 décembre 2019, pour compléter les travaux;

CONSIDÉRANT que la responsable de la comptabilité à la municipalité était absente jusqu'en octobre 2019 pour des raisons de santé;

8 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que la firme Michel Beaulieu CPA Inc. agit en tant que firme de vérification comptable auprès de la municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'offre de service de ladite firme comptable afin de réaliser les travaux décrits précédemment pour un montant estimé à 1000 \$, selon un taux horaire de 125 \$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents d'accepter l'offre de service de la firme comptable Michel Beaulieu, CPA Inc. d'un montant estimé à 1000 \$, selon un taux horaire de 125 \$, pour réaliser les travaux formulés précédemment :

☞ ADOPTÉE ☞

3.3. Entériner la nouvelle programmation (#3) de la TECQ 2014-2019

Résolution 2019-10-243 - Adoption de la nouvelle programmation (#3) des travaux TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

8 OCTOBRE 2019

- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

3.4. Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

Résolution 2019-10-244 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 82 459\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents:

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

3.5. Renouvellement entente de services avec la Croix-Rouge

Résolution 2019-10-245 - Renouvellement entente de services avec la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur requiert les services d'assistance aux citoyens offerts par la Société Canadienne de la Croix-Rouge lors de sinistres sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'entente de services aux sinistrés est venue à échéance et qu'une nouvelle lettre d'entente pour une période de trois (3) ans a été reçue aux bureaux municipaux ;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil QUE le conseil autorise le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans au coût annuel de 0.17\$ par habitant soit 308.89 \$ pour l'année 2019 et de sommes similaires pour les années 2020 et 2021,

QUE madame Lise Sauriol, mairesse, et monsieur Jean Bernier, directeur général, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur,

QUE ce montant soit prélevé à même le fonds général,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

8 OCTOBRE 2019

3.6. Embauche d'un directeur du service sécurité incendie et de la sécurité publique

Résolution 2019-10-246 - Embauche d'un directeur du service sécurité incendie et de la sécurité publique

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste de directeur du service sécurité incendie et de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil d'embaucher monsieur Steven Lemieux au poste de cadre à temps plein à titre de directeur du service sécurité incendie et de la sécurité publique à compter du 28 octobre 2019 selon les conditions prévues au contrat de travail;

D'AUTORISER la mairesse, Lise Sauriol et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean Bernier, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

3.7. Paiement de la facture de Cyber Style enr. pour la mise à jour des ordinateurs

Résolution 2019-10-247 - Paiement de la facture de Cyber Style enr. pour la mise à jour des ordinateurs des employés et élus

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de procéder à la mise à jour des ordinateurs (postes de travail et portatifs) des employés et élus par la migration de Windows 7 à Windows 10 pro et par l'installation de nouveau disque dur SSD;

CONSIDÉRANT que le travail a été fait à la satisfaction de la Municipalité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents, d'approuver le paiement de la facture de Cyber Style Enr. au montant de 4127.45 \$, taxes comprises. Que la dépenses soient imputée au fonds général (# 02 13000 414).

ADOPTÉE

3.8. Octroi de contrat à Promotek pour la mise à jour du système d'enregistrement par caméras de surveillance à la carrière et sablière exploitée par Demix Agrégats

Résolution 2019-10-XXX - Octroi de contrat à Promotek pour la mise à jour du système d'enregistrement par caméras de surveillance à la carrière et sablière exploitée par Demix Agrégats

CONSIDÉRANT que la compagnie Demix Agrégats Jacques (appelée auparavant *Carrière Saint-Jacques*) exploite une carrière et sablière sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté, le 1 décembre 2008, le Règlement n° 2008-223 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques;

CONSIDÉRANT l'article 78.5 de la Loi sur les compétences municipales, lequel prévoit l'obligation pour les exploitants des carrières

8 OCTOBRE 2019

et sablières de déclarer la quantité des substances qui ont été transportées hors de leur site, et ce, conformément au Règlement n° 2008-223;

CONSIDÉRANT que les déclarations des quantités de substances transportées hors du site de l'exploitant (Demix Agrégats) sont assujetties à des droits qui sont versés à la municipalité dans un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un système de contrôle par caméras implanté aux accès de la carrière Demix Agrégats par la compagnie Promotek permet de connaître le tonnage total des substances assujetties transportées hors du site;

CONSIDÉRANT que les rapports fournis par Promotek permettent de valider, le cas échéant, les données des déclarations volontaires transmises par l'exploitant de la carrière et sablière;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'écart entre les données des déclarations volontaires transmises par l'exploitant Demix Agrégats et les rapports produits par Promotek, la municipalité pourrait contester légalement les déclarations de l'exploitant;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour des installations de Promotek au site de la carrière Demix Agrégats est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Promotek concernant l'installation de la mesure de contrôle certifiée Soltek III-ES, fonctionnant à l'énergie solaire;

CONSIDÉRANT que Demix Agrégats par son représentant, Monsieur Mathieu Langelier, Directeur principal, Gestion des sols et environnement du Groupe CRH Canada Inc., a accepté l'installation d'un nouveau poteau qui soutiendra le système Soltek III ES sur le terre-plein à l'entrée de la carrière;

CONSIDÉRANT que les frais d'installation du poteau seront à la charge de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'installation de tout le matériel de la prise de photo et de la cueillette de données est sous la responsabilité et incluses dans l'offre de service de Promotek;

CONSIDÉRANT qu'une garantie de 12 mois sur les pièces et main-d'œuvre est prévue;

CONSIDÉRANT les coûts suivants pour l'acquisition et l'exploitation du système Soltek III ES :

- Un coût d'achat de SOLTEK III ES, installation et transport inclus, au montant de 4 995 \$, plus les taxes applicables;
- Un coût de production de quatre (4) rapports mensuels distincts, à raison de 8 fois l'an, au montant de 6 400\$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'offre de service de Promotek ci-haut décrite, au coût de 4 995 \$, pour l'acquisition et l'installation du système SOLTEL III ES, et de 6 400\$ pour la production des rapports mensuels.

ADOPTÉE

8 OCTOBRE 2019

3.9. Dépôt d'un projet financé par le Fonds de développement des territoires (FDT) : Plan d'aménagement, travaux, embellissement et ajout d'une plaque commémorative au Parc du Triangle

2019-10-xxx – Résolution approuvant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la réalisation d'un plan d'aménagement, réalisation de travaux d'embellissement et l'ajout d'une plaque commémorative au Parc du Triangle

CONSIDÉRANT le fait que la municipalité a cumulé les trois enveloppes budgétaires de 15 000\$ de 2017-2018-2019 provenant du Fonds de soutien à la ruralité de la MRC pour un total de 45 000\$ qui pourrait servir à la réalisation d'un projet concordant avec la Politique de soutien au développement rural de la MRC;

CONSIDÉRANT que lesdits fonds couvrent 80% du projet et que la municipalité doit contribuer à 20%;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de faire du parc, qui est situé à l'entrée du noyau urbain et actuellement nommé Parc du Triangle, un espace vert, attrayant, convivial et invitant tant pour les citoyens que les gens de passage à Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de favoriser les saines habitudes de vie et la création d'environnements de qualité pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT que le parc du Triangle s'est nouvellement doté d'un mobilier urbain et d'une gloriette grâce à une subvention PIQM-MADA;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de compléter l'aménagement par l'ajout d'arbres, de sentiers, supports à bicyclettes;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir recours à un architecte pour la réalisation des plans qui permettront de mieux définir le projet, afin de négocier de gré à gré la réalisation des travaux dans des meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu _____ par les membres du Conseil présents :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC Jardins-de-Napierville pour la réalisation d'un plan d'aménagement, de travaux d'embellissement et l'ajout d'une plaque commémorative au Parc du Triangle;

D'AUTORISER le directeur général à avoir recours à un architecte paysagiste et à des travaux d'arpentage pour mettre à jour le plan d'aménagement du Parc du Triangle, aux conditions suivantes :

- Dubuc architectes paysagistes inc.: 2 000 \$;
- pour le relevé d'arpentage, Les services techniques Éric Lapierre : 350 \$.

D'AUTORISER le directeur général à octroyer des contrats de gré à gré pour réaliser le projet dans les meilleurs délais;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jean Bernier, et la mairesse, madame Lise Sauriol, à signer pour la municipalité tout document dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) ou nécessaire pour la réalisation de ce projet. Les déboursés requis à la réalisation du projet seront payés à même la subvention du Fonds de développement des territoires (FDT) et le Fonds de Parcs et terrains de jeux 2019 de la municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

8 OCTOBRE 2019

3.10. Proclamation de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur,
Municipalité alliée contre la violence conjugale

2019-10-xxx – Proclamation de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU Qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu _____ par les membres du Conseil présents :

DE proclamer la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, Municipalité alliée contre la violence conjugale.

∞ ADOPTÉE ∞

3.11. Paiement des honoraires professionnels d'ingénierie dans le projet de réfection de la façade de l'église pour le lancement de l'appel d'offre de septembre 2019

2019-10-xxx – Paiement des honoraires professionnels d'ingénierie dans le projet de réfection de la façade de l'église pour le lancement de l'appel d'offre de septembre 2019

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à GBI Experts-Conseils Inc. pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection de la façade de l'église;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offre ont été préparés par GBI Experts-Conseil INC. pour permettre le lancement prévu de l'appel d'offre de septembre 2019 (réf. : résolution # 2018-08-214) (no de référence : séquence 200 et 201);

CONSIDÉRANT la demande de paiement d'un montant de 12 280 \$, taxes en sus, pour la facture OS-18426 (séquences 200 et 201);

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents, d'approuver le paiement des factures # OS-18426 d'un montant de 12 280 \$, plus les taxes applicables. Que la dépense soit imputée au Fonds général.

8 OCTOBRE 2019

ADOPTÉE

3.12. Paiement des honoraires professionnels d'architecture dans le projet de réfection de la façade de l'église pour le lancement de l'appel d'offre de septembre 2019

2019-10-xxx – Paiement des honoraires professionnels d'architecture dans le projet de réfection de la façade de l'église pour le lancement de l'appel d'offre de septembre 2019

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à J. Dagenais Architecte pour les services professionnels en architecture pour la réfection du Centre communautaire (réf. : résolution # 2017-06-132) d'un montant de 34 800 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT les documents d'appel d'offre préparés par J. Dagenais Architecte pour le lancement de l'appel d'offre pour la réfection de la façade de l'église en septembre 2019;

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la facture # AR19-4852 d'un montant de 4 350 \$;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces factures porterait à 21 750 \$ les honoraires versés dans le cadre de ce mandat, soit 75 % des honoraires prévus, excluant les imprévus;

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents, d'approuver le paiement de la facture # AR19-4852 de 4 350 \$, plus les taxes applicables. Que la dépense soit imputée au Fonds général.

ADOPTÉE

3.13. Octroi de contrat pour la mise aux normes incendies de la caserne

2019-10-XXX - Résolution approuvant l'octroi de contrat pour la mise aux normes incendies de la caserne

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le 14 mars 2018 un 3e avis d'infraction de l'inspecteur incendie de la MRC en regard à la réglementation du Code National de Prévention des Incendies Édition 2005 (CNPI) concernant la caserne;

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-05-143 de procéder aux corrections recommandées par le technicien incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de CVC Menuiserie d'un montant de 3 575 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de changements de 3 portes et la consolidation d'un mur coupe-feu;

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du conseil présents, d'approuver d'octroyer le contrat pour la mise aux normes de la caserne à CVC Menuiserie pour un montant de 3 575 \$, plus les taxes applicables.

Le budget nécessaire sera prélevé à même le fonds de roulement de la Municipalité, et cette somme sera remboursée sur une échéance de 3 ans par le fonds général.

ADOPTÉE

8 OCTOBRE 2019

3.14. Octroi de contrat pour la conception d'un plan d'intervention sur le réseau routier municipal

Résolution 2019-10-XXX – Octroi de contrat pour la conception d'un plan d'intervention sur le réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Jacques-le-Mineur a lancé un appel d'offre pour la conception d'un plan d'intervention sur le réseau routier municipal (Résolution # 2019-09-225);

CONSIDÉRANT les soumissions déposées suivantes :

Soumissionnaires	Prix (avec taxes)
N. Sigouin Infra-Conseils inc.	35 354,81 \$
Genexco	20 695,50 \$
Shellex Infrastructures	43 598,52 \$

Il est proposé, appuyé et résolu _____ par les conseillers présents d'octroyé le contrat pour la conception d'un plan d'intervention sur le réseau routier municipal à la firme Genexco pour un montant de 20 695,52 \$, taxes incluses.

∞ ADOPTÉE ∞

3.15. Autorisation pour la mise en place d'un accès de l'école Saint-Jacques vers le Parc Renaud

Résolution 2019-10-XXX – Autorisation pour la mise en place d'un accès de l'école Saint-Jacques vers le Parc des Meuniers

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques, par l'entremise de son directeur André-Paul Bouchard, demande à la municipalité l'autorisation d'avoir un accès direct au Parc des Meuniers;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques désire installer une porte dans la clôture de la cour d'école et en aménageant un petit sentier du côté du terrain de l'école.

CONSIDÉRANT que les coûts inhérents à l'installation d'une porte dans la clôture (qui leur appartient) et à l'aménagement d'un petit sentier seront entièrement à la charge de l'école;

Il est proposé, appuyé et résolu _____ par les conseillers présents d'autoriser l'école Saint-Jacques à installer une porte dans la clôture existante et d'aménager un petit sentier. Il est entendu que les coûts seront entièrement à la charge de l'école.

∞ ADOPTÉE ∞

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

2019-10-xxx – Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer

Il est proposé _____ appuyé _____ et résolu _____ par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2019.

∞ ADOPTÉE ∞

8 OCTOBRE 2019

4.2. Annulation d'un droit de mutation daté du 14-03-2018 concernant le matricule 0813-48-9212

2019-10-xxx – Résolution autorisant l'annulation du droit de mutation en date du 14-03-2018 concernant le matricule 0813-48-9212

CONSIDÉRANT l'acte résolutoire de l'acte de vente initiale (#24 633 004);

CONSIDÉRANT l'opinion de notre procureur, Me Sébastien Dorion dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les droits de mutation par rapport à ce premier transfert devraient être annulés;

En conséquence, il est proposé _____ appuyé _____ et résolu _____ par les conseillers présents, d'approuver l'annulation des droits de mutation concernant le matricule 0813-48-9212 datés du 14 mars 2018 d'un montant de 1543.66\$, plus les intérêts accumulés.

∞ ADOPTÉE ∞

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions :
Aucune question de l'audience.
Fin de la période des questions :

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation de pompiers

2019-10-xxx – Résolution d'appui à la Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation de pompiers pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

8 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du Conseil présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLIC

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2194, rue des Forgerons (lot 5 645 680);

2019-10-231 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2194, rue des Forgerons (lot 5 645 680

Lot : 5 645 681
Adresse: 2196, rue des Forgerons
Zone : H-01

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018;

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____, par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70033 concernant la construction d'une habitation unifamiliale au 2194, rue des Forgerons d'un modèle «Muguet» à 2 versants.

ADOPTÉE

8 OCTOBRE 2019

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. LOISIRS

13. BIBLIOTHÈQUE

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1. Demandes d'aide financière

2019-10-xxx – Commandite à Opération Nez rouge

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____ par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 100 \$ à l'organisme Opération Nez rouge.

☞ ADOPTÉE ☞

2019-10-xxx – Commandite au Centre de femmes La marg'Elle

Il est proposé, appuyé et il est résolu _____ par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 100 \$ à l'organisme Centre de femmes La marg'Elle.

☞ ADOPTÉE ☞

15. VARIA

16. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions :

Fin de la période des questions :

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 12 novembre 2019.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-10-xxx – Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Lestage appuyé par le conseiller _____ et il est résolu _____ par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à _____.

Lise Sauriol, mairesse

Edith Letourneau, aménagiste

☞☞